UNICONGO

NEWSLETTER

Février 2024

www.unicongo.cg

Focus sur le Local Content

Mise en place d'une Task force

01

Le projet de loi sur le contenu local refait surface dans les débats, et Unicongo se positionne en tant qu'acteur clé dans les discussions. L'année dernière, nous avons été consultés par la Primature pour contribuer à l'élaboration de propositions concernant le projet de loi sur le **contenu local étendu à tous les secteurs à fort potentiel économique.**

Défini par la loi du 12 octobre 2016 sur le code des hydrocarbures, le contenu local englobe un ensemble d'activités axées sur le développement des capacités locales et **l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales.**

Malgré l'enthousiasme initial, des préoccupations légitimes ont été soulevées par le secteur privé quant à la complexité de la mise en œuvre de cette loi et son impact sur la compétitivité des entreprises.

C'est un sujet capital qui requiert une réflexion approfondie, d'autant plus que des tables rondes initiées par le Ministère des Hydrocarbures sur le thème sont prévues les 21 et 22 mars.

Ces tables rondes réuniront des représentants gouvernementaux, des acteurs économiques, des experts du secteur privé et d'autres parties prenantes pour discuter **des implications de l'application du contenu local.**

Unicongo s'engage activement dans ce débat crucial en mettant en place une **task force chargée de formuler des propositions** concrètes au Ministère des Hydrocarbures et dans le cadre du projet de loi.

Unicongo encourage vivement ses membres à contribuer et à partager leur expertise pour enrichir les propositions.

TVA à l'amont pétrolier

Demande d'une concertation multipartite

02

Depuis la publication du Décret n°2023-1737 du 12 octobre 2023 fixant **les modalités d'application de la TVA au secteur de l'amont pétrolier**, des inquiétudes émergent quant aux implications de cette mesure et plusieurs réunions ont été tenues afin d'en discuter. Les pétroliers bénéficiant de contrats de partage de production les exonérant de TVA se pensaient exempter du fait que leurs contrats étant des lois, ne pourraient être remis en cause par un décret au regard de la hiérarchie des textes.

Une concertation entre pétroliers et parapétroliers avait permis d'arriver à un consensus : remonter au gouvernement, l'inapplicabilité du décret et demander des éclaircissements avant toute mise en application. Malheureusement, malgré nos relances, aucun retour n'a été reçu et la loi de finances 2024 instaurant la TVA ne vient pas résoudre le problème. Les majors pétroliers maintiennent leur position, insistant sur la nécessité de renégocier les contrats de partage de production s'ils devaient payer la TVA. Cette situation plonge tout un secteur dans **l'incertitude et la menace d'un redressement.**

Nous avons relancé le gouvernement et sollicité **une réunion multipartite avec la primature, le ministère des hydrocarbures, le Ministère des Finances et la DGID** pour progresser sur ce sujet crucial.

Négociation salariale du catering pétrolier

Annexe à la Convention Collective

03

Suite à la nomination des membres de la commission mixte paritaire par l'arrêté n° 14531/MFPTSS-CAB du 14 novembre 2023, **la première réunion s'est tenue le 19 février 2024** dans les locaux d'Unicongo, sous la direction du Directeur Départemental du Travail. Les représentants de la fédération de l'Hôtellerie et de la Restauration, agissant pour la partie patronale, ainsi que ceux des syndicats (Cosylac, CSTC, CSC), étaient présents.

Il a été convenu de se réunir chaque semaine, le mercredi après-midi. La partie patronale a proposé d'ajouter **une annexe à la Convention Collective de l'Hôtellerie**, se basant sur l'article 55 du Code du Travail. Si certains employés ont accueilli favorablement cette proposition, d'autres préfèrent négocier une convention collective distincte pour le secteur du catering pétrolier.

Pour soutenir son argument, la partie patronale a présenté une fiche comparative des deux conventions. Les principes fondamentaux, y compris l'avis de la Cour Suprême de 1993 et les articles 55 et suivants du Code du Travail, serviront de référence pour guider les négociations. Il a été convenu qu'aucune grève ne serait initiée avant la conclusion des négociations. La méthodologie de travail sera présentée lors de la prochaine réunion.

FEPAC : vers une meilleure gouvernance

Succès de la première édition du FEPAC

04

Du 12 au 14 février, s'est tenu à Brazzaville le tout **premier Forum des Entreprises Publiques en Afrique Centrale (FEPAC)**, organisé par le Ministère du Budget et des Comptes Publics en collaboration avec la Direction Générale du Portefeuille Public et la Banque Mondiale.

Cet événement a réuni des autorités gouvernementales, des dirigeants d'entreprises publiques et privées, ainsi que des experts en gouvernance d'entreprises.

L'objectif principal de ce forum était d'échanger sur la question cruciale de la gouvernance des entreprises publiques, en mettant particulièrement l'accent sur la mise en œuvre des normes de gouvernance, les opportunités de financement et les défis associés au changement climatique.

Au cours de ces trois jours, diverses thématiques ont été abordées, notamment la gouvernance des entreprises, les mécanismes juridiques les encadrant, les initiatives visant à améliorer la performance des entreprises publiques et à renforcer leur contribution au développement durable et inclusif.

Des discussions approfondies ont également porté sur les différents mécanismes de financement des entreprises publiques, les innovations en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que les démarches pour maîtriser les risques budgétaires.

À l'issue de ce forum, les participants ont formulé plusieurs recommandations, notamment la nécessité de moderniser le cadre législatif et de renforcer la gouvernance des entreprises publiques afin d'améliorer leur fonctionnement global.

Rencontre entre LCR et les transporteurs

Etat des lieux des réalisations

05

Le 16 février 2024, la société LCR, représentée par M. Benjamin ASSANTE, Directeur Général Adjoint, M. Wang Xiaochuan, Directeur Administratif, et Mme Berdjilen GOMEZ, Responsable de la Communication, a organisé une réunion regroupant les entreprises du secteur du transport terrestre et Unicongo. L'objectif était de **présenter les missions de LCR et de faire le point sur les réalisations de 2023 et les projets pour 2024.** M. Assante a souligné l'importance de **la surveillance et de l'entretien** des axes routiers pour assurer leur bon état et la sécurité des usagers.

En 2023, malgré une augmentation des accidents, 3612 interventions ont été réalisées avec 45 personnes mobilisées 7 jours sur 7. Des mesures d'inspection périodique seront mises en œuvre pour garantir la qualité des routes. La collecte des frais de péage se poursuivra pour financer les travaux.

LCR accorde une grande importance à la **préservation du patrimoine routier** et à la régulation du trafic. En 2023, la société a rénové 45 km de chaussée dans les régions du Mayombe et de Pool et achevé plus de 80 projets, dont 20 sur la stabilisation des talus. Elle a également mis en place cinq systèmes d'assainissement et construit un nouveau pont. Pour 2024, la LCR prévoit la refonte de 837 dalots, la construction de 36 ponts et 78 bassins, l'installation de plus de 2000 panneaux de signalisation, l'aménagement de 110 km de parapets et de 22 km de glissières. Deux aires de repos seront construites pour le bien-être des conducteurs. La réunion s'est conclue par des mesures de sensibilisation, notamment le contrôle du véhicule avant le départ et la future mise en place de tests d'alcoolémie.

Démarrage du projet mentorat

Accompagnement de 16 jeunes

06

Le 2 février dernier, Unicongo a lancé un programme de mentorat visant à **former et accompagner seize étudiants prometteurs.** Cette première cohorte bénéficie **d'ateliers de formation, de partages d'expérience avec des professionnels et des chefs d'entreprises**, ainsi que de mentorat.

Le lancement a marqué le début des sessions de formation visant à renforcer les compétences personnelles et professionnelles des jeunes. La première session, dirigée par le Président d'Unicongo, portait sur "la communication et les comportements en entreprise". Elle a permis aux étudiants d'explorer différentes formes, méthodes et canaux de communication professionnelle, ainsi que les qualités recherchées par les responsables d'entreprise.

Par la suite, les jeunes ont bénéficié de sessions pratiques sur la rédaction de CV, la lettre de motivation, la recherche d'emploi et la préparation d'entretiens professionnels avec Davy Pacôme Nzekwa et Jean-François Laurès. Ces sessions leur ont permis d'améliorer leur CV, leur lettre de motivation et de se préparer aux entretiens pour se démarquer auprès des recruteurs.

Les mentorés ont également participé à une session d'intégration avec Florence Roch Dehorter, coach professionnelle, pour favoriser le développement de leurs qualités respectives à travers des échanges et des ateliers pratiques.

Unicongo remercie les intervenants pour leur disponibilité et leur engagement envers cette future génération de cadres, et espère pouvoir étendre ce programme à d'autres étudiants.

Opération Repat

Retour des Talents Congolais de la diaspora

07

La recherche de **talents qualifiés avec une expérience internationale reste un défi** pour les entreprises congolaises. En réponse à cette préoccupation cruciale, Unicongo se mobilise pour soutenir une initiative du Ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi. Cette initiative vise à faciliter l'intégration des membres de la diaspora congolaise sur le marché du travail national en ouvrant un **bureau de liaison de l'Agence Congolaise pour l'Emploi (ACPE)** à Paris.

La diaspora congolaise détient un vivier de compétences et d'expertises précieuses, pourtant souvent sous-utilisées dans le marché du travail national. Consciente de cette réalité, Unicongo s'engage à faciliter le retour des Congolais expatriés en mettant en place **une cellule dédiée à leur accompagnement.** Cette cellule offrira un soutien personnalisé comprenant **des informations, des conseils et des sessions d'information pour faciliter leur retour au pays.**

Unicongo invite ses membres à contribuer à cette cause en partageant les opportunités d'emploi ouvertes aux rapatriés et en exprimant leur intérêt pour cette initiative.

Journal Officiel

Publications au JO en février

08

Le Secrétariat Général du Gouvernement a publié quatre journaux officiels en février. Nous avons porté un intérêt particulier aux textes suivants :

- **Aménagement du territoire**

Décret n° 2024-15 du 17 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du groupe d'animation et de concertation sur l'aménagement du territoire, en sigle GACAT.

Dans le cadre du programme visant à assurer une utilisation durable des terres, un comité d'animation et de concertation sur l'aménagement du territoire, abrégé GACAT, a été établi. Ce comité a pour mission de définir un processus de planification stratégique et d'utilisation des terres à l'échelle nationale, en favorisant une approche inclusive et concertée.

Décret n° 2024-16 du 7 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité de pilotage conjoint du programme d'utilisation durable des terres (PUDT) et de son programme d'investissements opérationnels.

Le PUDT vise principalement à soutenir le Congo dans l'élaboration d'un cadre d'aménagement du territoire durable. Cela inclut la sécurisation des domaines forestiers, agropastoraux et halieutiques, la compréhension approfondie du complexe des tourbières tropicales congolaises afin de proposer des activités qui ne lui portent pas préjudice, ainsi que la protection des droits fonciers des populations dans ces régions.

- **Diplomatie**

Arrêté n° 557 du 19 janvier 2024 fixant les juridictions des ambassades de la République du Congo.

Les dispositions de cet arrêté déterminent la juridiction diplomatique spécifique pour chaque ambassade de la République du Congo.

- **Hydrocarbures**

Décret n° 2024-29 du 23 janvier 2024 portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « PNGF BIS ».

Décret n° 2024-31 du 23 janvier 2024 portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Kouakouala II ».

Décret n° 2024-30 du 23 janvier 2024 portant attribution à la Société Nationale des Pétroles du Congo d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Le Mayombe II »

- **Partenariat public-privé**

Décret n° 2024-45 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité technique du partenariat public-privé.

Le décret définit les rôles, l'organisation et le fonctionnement du comité technique du partenariat public-privé, relevant du Gouvernement, et chargé de la mise en œuvre des projets de partenariat public-privé, sous la coordination du ministre en charge de la promotion du partenariat public-privé.

Décret n° 2024-46 du 7 février 2024 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent du partenariat public-privé.

Le décret fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent du partenariat public-privé, conformément à l'article 11 de la loi n° 88-2022 du 30 décembre 2022. Le secrétariat permanent, placé sous l'autorité du ministre chargé de la promotion du partenariat public-privé, est un organe administratif chargé de soutenir les activités liées au partenariat public-privé.

Décret n° 2024-47 du 7 février 2024 fixant le seuil d'attribution des projets de contrat de partenariat public-privé réservés aux entreprises contrôlées par des nationaux.

Le décret fixe le seuil d'attribution des projets de contrat en partenariat public-privé réservés aux entreprises ou groupements contrôlés par des nationaux. Les projets dont le coût total est égal ou inférieur à cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA sont exclusivement ouverts aux entreprises contrôlées par des nationaux.

Décret n° 2024-48 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité national du partenariat public-privé.

Le décret définit les responsabilités, la structure et le mode de fonctionnement du comité national du partenariat public-privé, conformément à l'article 8 de la loi n° 88-2022 du 30 décembre 2022. Ce comité, relevant de la gouvernance interministérielle et de la planification, a pour mission d'élaborer le portefeuille annuel des projets multisectoriels à réaliser en partenariat public-privé et de donner son aval au programme annuel des projets à entreprendre dans ce contexte.

- **Diplomatie - employabilité**

Décret n° 2024-33 du 31 janvier 2024 portant création, attributions et organisation d'un bureau de liaison de l'agence congolaise pour l'emploi auprès de l'ambassade du Congo en France.

Un bureau de liaison de l'agence congolaise pour l'emploi est établi à l'ambassade du Congo en France. Sous l'autorité de l'ambassadeur et la supervision du Ministère de l'Emploi, ce bureau facilite la connexion entre les Congolais à l'étranger en quête d'emploi et les employeurs au Congo.

- **Travail**

Arrêté n° 2664 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité tripartite chargé du suivi de la mise en œuvre du programme de promotion du travail décent (2023-2026).

Un comité tripartite est institué pour superviser la mise en œuvre du programme de promotion du travail décent (2023-2026), placé sous l'autorité du ministre en charge du travail. Il est constitué des représentants du gouvernement, des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales des employeurs.

Chacun de ces textes peut être consulté en ligne :

www.sgg.cg/JO/2024/congo-jo-2024-05.pdf
www.sgg.cg/JO/2024/congo-jo-2024-6.pdf
www.sgg.cg/JO/2024/congo-jo-2024-07.pdf
www.sgg.cg/JO/2024/congo-jo-2024-08.pdf

Focus du mois

Double événement pour le mois de la Femme

09

- **3e édition du Congo au Féminin**

Prévue les 22 et 23 mars 2024 à l'hôtel ELBO Suites, la 3e édition du Congo au Féminin s'annonce comme **un événement incontournable célébrant la contribution des femmes dans la société.** Organisée avec passion par **Emilia Mambissa Mokengo**, cette manifestation promet deux journées d'apprentissage, d'inspiration et de célébration sous le thème évocateur "**Influence, Impact & Héritage**".

Prévue les 22 et 23 mars 2024 à l'hôtel ELBO Suites, la 3e édition du Congo au Féminin s'annonce comme un événement incontournable célébrant la contribution des femmes dans la société.

Organisée avec passion par Emilia Mambissa Mokengo, cette manifestation promet deux journées d'apprentissage, d'inspiration et de célébration sous le thème évocateur "Influence, Impact & Héritage". En tant qu'acteur engagé dans le développement économique et social, UNICONGO se réjouit de soutenir cet événement, aligné avec sa mission d'autonomisation des femmes et de promotion de l'égalité des chances.

Nous encourageons vivement tous les chefs d'entreprises souhaitant accompagner leurs employées ainsi que les femmes désireuses de s'engager, de se développer et de contribuer à la société à **réserver leur place dès maintenant en appelant le 06 755 16 16 ou le 05 695 66 68.**

- **2e bateau de croisière à Pointe-Noire avec Akwaba Tours**

L'année dernière, l'agence de tourisme Akwaba Tours a marqué l'histoire du tourisme congolais en accueillant pour la première fois dans le pays un **bateau de croisière**, le SH Vega, avec à son bord 120 touristes. Le séjour de ces visiteurs a été une véritable réussite, mettant en lumière le **potentiel touristique exceptionnel du Congo.** Cette année, le SH Véga a choisi de revenir au Congo, cette fois-ci avec **200 touristes pour un séjour de trois jours du 06 au 08 avril.** Cette nouvelle visite représente une opportunité sans précédent pour le développement du secteur touristique congolais.

Le partenariat de la société Akwaba Tours avec le SH Vega promet de faire du Congo **une destination incontournable** pour les expéditions de la compagnie en Afrique centrale, ouvrant ainsi la voie à un essor significatif du tourisme national. Unicongo soutient cette initiative prometteuse et encourage vivement **les sociétés et particuliers souhaitant s'associer au projet de les contacter au 05 560 21 23.** En devenant partenaires de ce projet ambitieux, les sponsors auront l'opportunité de contribuer à la croissance du tourisme congolais tout en bénéficiant d'une visibilité accrue.

1re édition du Forum des Entreprises

Partenariat Institut UCAC-ICAM & UNICONGO

10

Prévue pour le 15 mars 2024, la première édition du Forum Entreprises est **un événement annuel organisé par l'Institut Ucac-Icam en collaboration avec Unicongo.** Il offre aux entreprises une plateforme unique pour présenter leurs activités aux étudiants, tout en stimulant l'emploi à l'échelle nationale.

UCAC icam UNICONGO

Les objectifs de ce Forum incluent la découverte de métiers attractifs, la création d'opportunités d'emploi, et le renforcement des liens entre le monde académique et professionnel.

En tant que coorganisateur de cette première édition, nous vous encourageons à y participer activement pour contribuer à l'évolution du marché du travail et mettre en valeur votre marque employeur.

Tunisia Africa Business Meetings (TABM)

Pour le Développement des Affaires en Afrique

11

Organisée par le CEPEX, cette troisième édition du TABM vise à **renforcer le partenariat Sud-Sud et à dynamiser les échanges économiques interafricains.**

TUNISIA AFRICA BUSINESS MEETINGS

Fortes du succès des éditions précédentes en 2020 et 2022, les TABM offrent une plateforme privilégiée pour le réseautage d'affaires et la création de synergies entre opérateurs publics et privés.

Au programme : **matchmaking B to B, séances plénières, workshops et visites d'entreprises** pour favoriser des collaborations fructueuses. Le CEPEX a minutieusement sélectionné des hommes d'affaires africains en collaboration avec les missions diplomatiques tunisiennes, invitant notamment des représentants de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, de la République Démocratique du Congo, du Kenya, du Sénégal et du Nigeria.

Avec **plus de 10 secteurs d'activités représentés**, le TABM 2024 vise à diversifier les marchés à l'export, à promouvoir l'offre tunisienne en Afrique subsaharienne et à encourager la collaboration entre entreprises africaines et tunisiennes. Cet événement stratégique se tiendra à Tunis les 02 et 03 juillet prochains.

Ne manquez pas cette opportunité unique de contribuer au façonnement des échanges économiques africains. **Pour plus d'informations, contactez-nous !**

Chiffre du mois

2 605 700 000 000 F CFA de budget 2024

12

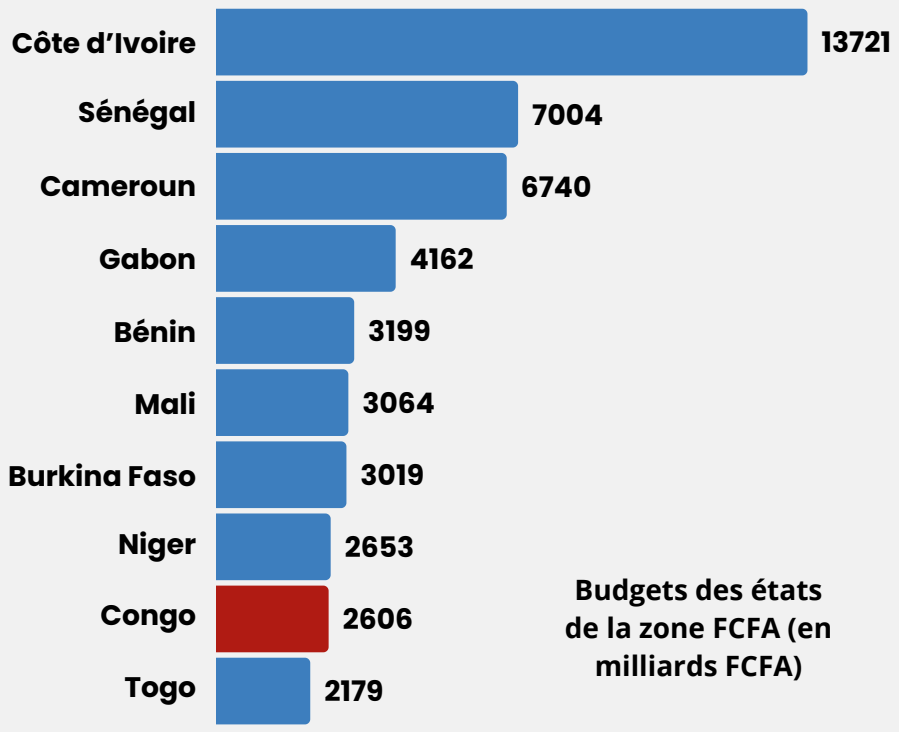

Budgets des états de la zone FCFA (en milliards FCFA)

La loi n°39-2023 du 29 décembre 2023 portant loi de finances 2024 de l'État en exercice, prévoit **deux mille six cent cinq milliards sept cent millions (2 605 700 000 000) de FCFA en ressources, et deux mille soixante-neuf milliards six cent cinquante-et-un millions (2 069 651 000 000) de FCFA en dépenses.** La loi de finances 2024 prévoit de dégager un excédent budgétaire estimé à cinq cent trente-six milliards quarante-neuf millions (536 049 000 000) de FCFA, destiné à la réduction du déficit de trésorerie et de financement.

Cette loi a été modifiée avec l'adoption de la loi n°1-2024 du 25 janvier 2024, impliquant la révision de l'article trente-sixième nouveau. Cette révision autorise le Ministre des Finances, dans les limites du déficit budgétaire, à émettre des bons et des obligations sur le marché régional.

Adhésions à UNICONGO

Ils nous ont rejoints en février

13

En février, Unicongo a enregistré six (6) nouvelles adhésions :

- **ITE** (Production d'eau)
- **EXPERT MAC** (Conseil)
- **BSCA** (Banque)
- **EMPLOI SERVICE** (Mise à disposition du personnel)
- **DGC** (École)
- **HOPE CONGO** (Microfinance)

Agenda UNICONGO

Événements à venir en mars

14

8 mars — **Conférence IECD « L'insertion des jeunes femmes issues de la formation technique et professionnelle, quels enjeux » aux écoles Don Bosco et Madre Moreno à Pointe-Noire.**

14 mars — **AFTERWORK : Unicongo en partenariat avec Rofa Network à 18h30 au Restaurant UMA (Elaïs) à Pointe-Noire.**

15 mars — **Forum des Entreprises de 08h00 à 17h00 à l'Institut UCAC-ICAM de Pointe Noire.**

21 mars — **AFTERWORK : Unicongo en partenariat avec L'Archer Capital à 18h30 au Radisson Blu à Brazzaville.**

22-23 mars — **3e édition du Congo au Féminin à l'hôtel ELBO Suites à Brazzaville.**

www.linkedin.com/company/unicongo/

x.com/unicongo_242